Pour faciliter les contacts entre ses différents employés, la société X a confié à son service informatique la réalisation d’un annuaire électronique. L’une des spécifications de cette application précise qu’elle devra être accessible à l’ensemble du personnel par l’intermédiaire de l’INTRANET de l’entreprise.

Un extrait de l’entretien avec le demandeur de l’application M. D est reproduit ci-dessous :

L’analyste : Comment sont identifiés les salariés de la société ?

M. D : Chaque employé de la société est identifié par un numéro et appartient à un service caractérisé par un nom. Comme exemples je peux vous citer le service comptabilité ou le service production.

L’analyste : Peut-il y avoir deux services qui portent le même nom ?

M. D : Non.

L’analyste : Quelles sont les données relatives à un salarié que vous souhaitez déposer sur l’annuaire

M.D : son nom, son prénom, ses coordonnées téléphonique et INTERNET ainsi que le service et la section auquel il est rattaché. Je précise que certains services sont découpés en sections, elles aussi identifiés par un nom. Par exemple, le service informatique comprend les sections études et production. Le service comptabilité n’admet pas de section.

L’analyste : Tout salarié a-t-il un poste téléphonique ?

M.D : non, certains employés n’ont pas encore de poste téléphonique. Pour les autres ils en ont un et un seul. C’est un numéro interne composé de 4 chiffres. Le mien est par exemple 48 14.

L’analyste : Je suppose que tous les salariés n’ont pas une adresse électronique.

M.D : Sur notre INTRANET tous les employés ont une adresse professionnelle qui leur permet d’envoyer ou de recevoir du courrier électronique relatif à leur activité.

L’analyste : Revenons sur les sections. Une section peut-elle concerner plusieurs services ?

M. D : Non, une section concerne un et un seul service.

L’analyste : En terme de traitements quelles sont vos attentes ?

M.D : Ma première attente serait bien évidemment de retrouver très rapidement les coordonnées d’un employé. Dans le cas où l’employé n’a pas de numéro de téléphone, il serait souhaitable d’afficher le nom ainsi que le numéro de téléphone du responsable du service auquel il appartient. Je précise qu’il y a un seul responsable par service.